

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 24 mars 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha

Christophe Couic a donné pouvoir à Isabelle Baltus à partir de 21 heures

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot

Arnaud Le Pennec a donné pouvoir à Danièle Brochu

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

## **8. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ANNEXE « COMMERCE-PLACE HERVO » DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DES IMMEUBLES**

### Exposé :

Le budget annexe « Commerces-place Hervo » est un service public local à caractère industriel et commercial. A ce titre ce budget doit s'équilibrer par lui-même. Cependant au moment de sa création, le budget principal de la Ville peut lui verser une avance remboursable afin que les opérations puissent démarrer et dans l'attente de la mobilisation du prêt. Cette opération est neutre comptablement pour le budget principal.

Compte tenu du planning de réalisation des travaux, il est proposé de verser l'avance suivant l'état d'avancement des travaux et les demandes d'appel de fonds de l'OPAC Quimper Cornouaille, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Dans l'attente de la passation du marché, une estimation des travaux a été faite à hauteur de 462 500€ HT. (fiche action présentée lors du CM du 17/02/2021)

Au titre de 2021 il est prévu des crédits à hauteur de 100 000€ pour commencer les travaux de démolition et de purge des immeubles.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de verser une avance remboursable de 500 000€ maximum entre le budget principal de la Ville et le budget annexe « Commerces-place Hervo » dans l'attente de la mobilisation d'un prêt par le budget annexe.

Cette avance sera versée progressivement sur le budget annexe « Commerces-place Hervo » suivant les demandes d'appel de fonds de l'OPAC Quimper Cornouaille.

Le budget annexe remboursera au budget principal cette avance dès la mobilisation de l'emprunt.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 17 mars 2021

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



Le Maire,  
Michaël QUERNEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Quernez", is written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 029-212902332-20210324-24038-DE

